

Campez Couvert

Bien plus qu'une assurance annulation !

NOUVEAU !



**GARANTIE
COVID-19**

FRAIS D'ANNULATION

Maladie COVID

Mise en quatorzaine suite à test positif COVID

Cas contact avec mise en quatorzaine

ASSISTANCE

Frais d'hébergement en cas de mise en quatorzaine

Rapatriement médical

Téléconsultation

NOS GARANTIES



**ANNULATION
DE SÉJOUR**



**ARRIVÉE
TARDIVE**



**INTERRUPTION
DE SÉJOUR**



**VÉHICULE DE
REPLACEMENT**



**OUBLI
D'UN OBJET**



**GARANTIE
COVID-19**

Facile & rapide !

**Tout le monde est couvert,
sans lien de parenté nécessaire.**

www.campez-couvert.com

Campez Couvert vous permet de bénéficier de l'assurance séjour la plus complète du marché.

En plus des garanties d'annulation et interruption, Campez Couvert couvre la maladie COVID-19.



Raisons médicales

Maladie grave y compris COVID, accident grave ou décès, contre-indication et suite vaccination, complications dues à l'état de grossesse.



Raisons personnelles

Convocation en vue d'adoption d'un enfant, d'un examen de rattrapage ou d'une greffe d'organe, etc.



Dommages graves à votre véhicule

Dans les 48h avant le 1er jour du séjour.



Raisons professionnelles

Suppression ou modification des dates de congés payés, licenciement économique ou rupture conventionnelle, mutation professionnelle, obtention d'un emploi, etc.

Retrouvez l'ensemble des conditions générales d'assurance sur www.campez-couvert.com

Autres garanties : Dommages graves dans les locaux professionnels ou privés (incendie, explosion, dégâts des eaux, vol, catastrophes naturelles), interdiction du site, empêchement pour se rendre sur le lieu de séjour, vol de carte d'identité, permis de conduire ou passeport, refus de visa par les autorités du pays, refus d'embarquement en cas de prise de température.



Cas contact

NOUVEAU !

Présentant des symptômes du Covid-19 confirmés par un avis médical ou ayant été en contact à risque élevé avec une personne contaminée.

Que faire en cas d'annulation ou d'interruption de séjour ?



1

AVERTISSEZ VOTRE LIEU DE RÉSERVATION

de votre désistement, retard ou interruption



2

DÉCLAREZ VOTRE ANNULATION OU INTERRUPTION DE SÉJOUR

→ EN LIGNE :

www.campez-couvert.com/declarer-un-sinistre

→ PAR EMAIL :

sinistres@campez-couvert.com



3

VOUS ÊTES REMBOURSÉ* EN 48H

après réception de votre dossier !
*sous déduction de votre franchise

SB SAFEBOOKING
SERVICE REMBOURSEMENT ANNULATION

DISPONIBLE SUR
Google play

Télécharger dans
l'App Store



SIMPLE, RAPIDE ET CONNECTÉ !

DÉCLAREZ VOTRE SINISTRE SUR VOTRE MOBILE

Découvrez notre application smartphone **Safebooking®**,

Déclarez, suivez et complétez votre déclaration en temps réel...



Gritchen Tolède & Associés - Société de courtage en assurances

SIEGE SOCIAL : 27 Rue Charles Durand - CS 70139 - 18021 BOURGES Cedex - France

ORIAS 15000426 - www.orias.fr - SIRET 807 925 441 00014 - Capital social : 10 000 €

Document non contractuel | Ne pas jeter sur la voie publique | Crédit photo : © istockphoto.com - Bicho_raro

Campez Couvert

La garantie des vacances réussies

Votre camping a sélectionné pour vous **Campez Couvert**, afin de vous proposer la **meilleure assurance** en cas **d'annulation** ou **d'interruption** de votre séjour, et **d'arrivée tardive**.



100%
VACANCES,
0% STRESS !

Facile & rapide !

Tout le monde est couvert,
sans lien de parenté nécessaire

Remboursement **en 48h !**

L'assurance **Campez Couvert** garantit toutes les annulations qui ne sont pas de votre fait.

En clair, **tout est garanti sauf le changement d'avis !**

C'est aussi **le remboursement des frais de location de véhicule** suite à une panne, un accident ou un vol lors de votre séjour !

Retrouvez l'ensemble des conditions générales d'assurance sur www.campez-couvert.com



Raisons médicales

Maladie grave, accident grave ou décès, contre-indication et suite de vaccination, complications dues à l'état de grossesse.



Raisons personnelles

Convocation en vue d'adoption d'un enfant, d'un examen de rattrapage ou d'une greffe d'organe, séparation, etc.



Dommages graves à votre véhicule

sous 48h avant le départ



Raisons professionnelles

Suppression ou modification des dates de congés payés, licenciement économique ou rupture conventionnelle, mutation professionnelle, obtention d'un emploi, etc.

Autres garanties : Dommages graves dans les locaux professionnels ou privés (incendie, explosion, dégâts des eaux, vol, catastrophes naturelles), interdiction du site, empêchement pour se rendre sur le lieu de séjour, vol de carte d'identité, permis de conduire ou de passeport, refus de visa par les autorités du pays.



Oubli d'un objet

Remboursement des frais d'envoi d'un objet personnel oublié dans la location.

NOUVEAU !

Que faire en cas d'annulation ou d'interruption de séjour ?



Avertissez votre lieu de réservation

de votre désistement, retard ou interruption



Déclarez votre annulation ou interruption de séjour :

- en ligne : www.campez-couvert.com/declarer-un-sinistre/
- par email : sinistres@campez-couvert.com



VOUS ÊTES REMBOURSÉ* EN 48H

après réception de votre dossier !
*sous deduction de votre franchise

SIMPLE, RAPIDE ET CONNECTÉ !

DÉCLARER VOTRE SINISTRE SUR VOTRE MOBILE

Découvrez notre application smartphone **Safebooking®**,
Déclarez, suivez et complétez votre déclaration en temps réel...



SAFEBOOKING
SERVICE REMBOURSEMENT ANNULATION

DISPONIBLE SUR
 Google play

Télécharger dans
 l'App Store